

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-692848

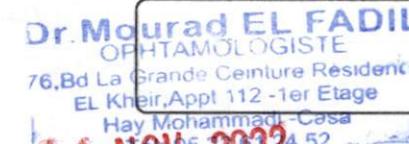
247546

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4500 Société : Royal Air Maroc  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : EL FADIL Mohammed  
 Date de naissance : 04/11/1961  
 Adresse : 54, LOT GUYNETER OASIS USAH  
 Tél. : 0661 133785 Total des frais engagés : ..... Dhs

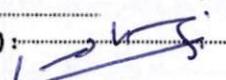
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 26 NOV 2022  
 Nom et prénom du malade : EL FADIL Mohammed Age : .....  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : une ch. de refraction  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 26/11/22

Signature de l'adhérent(e) : 



# Facture



Optique POPULAIRE  
بصريات الشعبية

## Optique Populaire

N°76 boulevard de la grande  
ceinture hay mohammadi  
casablanca

Tel: 0522608477

ICE : 00016446000036 - INPE : 095019253 - PATENTE : 31890450

FACTURÉ À

FACTURÉ N° 1000

Mr Mme : *El. Fadi. Ma. L.*

DATE *26/11/23*

DÉSIGNATION

MONTANT

<b>Lunettes Optiques</b> <i>pour les yeux</i>	<i>500 g</i>
<b>Verres-Optiques</b> <i>Optique. Indiv. 11.0 dans les yeux. 100% anti-reflex. 40.00mm. Liberty Op: (-1.25 at 90) Oh: -1.00 (-0.5 a 70) anti-reflex</i>	<i>3200 g</i>
<b>TOTAL</b> <i>4700</i>	<b>TTC</b>

OPTIQUE POPULAIRE  
N° 76, Boulevard Grande Ceinture  
Hay Mohammadi - CASABLANCA  
Tél: 05 22 60 84 77

Dr. EL FADIL Mourad

OPHTALMOLOGISTE



الدكتور الفاضيل مراد

إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie des Yeux

Lentilles de Contact - Strabisme

أشعة الليزر - العدسات اللاصقة

تصوير شرايين الشبكة، طب الحول

عضو دائم بالجمعية الفرنسية

لطب العيون

Membre Titulaire de la Société  
Française d'Ophtalmologie

26 NOV. 2022

Casablanca, le: .....: الدار البيضاء، في:

EL FADIL - Mourad

VERRES POUR LA VISION DE LOIN :

Oeil Droit :  $(-1.25 \text{ à } -0.90)$

Oeil Gauche :  $-1 (-0.50 \text{ à } 0.70)$

ADDITION VISION DE PRES :

+ 2

am

OPTIQUE CENTRALE  
N° 76 - Boulevard de la Grande Ceinture  
Hay Mohammadi - CASABLANCA  
Tél: 05 22 61 24 52

4  
am

Dr. Mourad EL FADIL  
OPHTALMOLOGISTE  
76, Bd La Grande Ceinture Residence  
El Khair - 1<sup>er</sup> Etage  
Hay Mohammadi - Casa  
Tél: 05 22 61 24 52

إقامة الخير 76، شارع الحزام الكبير الطابق الأول رقم 112 - الحي المحمدي - الدار البيضاء - (بجانب قسارية عزيزة)

Résidence El Khair - 76, Bd la Grande Ceinture 1<sup>er</sup> Etage N° 112 Hay Mohammadi - Casablanca

Tél.: 05 22 61 24 52 - (à coté du Kissariat Aziza)

# CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

VOIR PLUS.  
VIVRE PLUS.



RX0028340436

19/01/23

AL FADIL MOHAMED

	D/G	DD	Sph	Cyl	AXE	ADD
VARILUX LIBERTY 3.0® ORMA® 1.5 REGULAR	D	65	00.00	-01.25	090	+02.00
VARILUX LIBERTY 3.0® ORMA® 1.5 REGULAR	G	65	-01.00	-00.50	070	+02.00

C - Crizal ALIZE+ UV - Multifocal

Votre opticien : Populaire Optique